



## Surendettement et effacement de dettes recours avec clause résolu

Par **Daniel Merieau**, le **13/03/2018** à **12:20**

En 2006 mon locataire a été expulsé par le tribunal en faisant jouer la clause résolutoire avec une dette de plus de 7000€ ; En début d'année j'ai reçu un dernier plan de surendettement avec un remboursement de 80 €/mois et ensuite effacement de la dette restante soit environ 5000€ . J'ai trouvé une jurisprudence du 18 Février 2016 n° 14-17782 sur les conditions d'effacement de dettes : peut -elle être favorable pour moi . MERCI

Par **youris**, le **13/03/2018** à **14:31**

bonjour,  
le non respect du plan de surendettement par le surendetté annule le plan.  
salutations